



AVIS CFDT POUR LA REUNION

CHSCT DU 7 AVRIL 2016

Tout d'abord, la CFDT est satisfaite de la montée en charge de la Banque en Ligne et des emplois supplémentaires qui s'y rapportent. Ce sont autant d'emplois et d'opportunités mais c'est également une reconnaissance.

Ceci étant dit, comme nous avons eu l'opportunité de le rappeler à plusieurs reprises, il est important d'anticiper les réorganisations, augmentations d'effectifs, périodes de recrutement et de formation, afin que les salariés ne subissent pas les changements et, au contraire, les abordent avec sérénité. Régulièrement, nous avons le sentiment que cela n'est pas le cas.

Projet réorganisation NCI :

La CFDT donne un avis favorable sur le projet, sous réserve :

- d'une vigilance particulière concernant l'accompagnement des salariés. Nous demandons que l'intégralité des salariés soient reçus, en ayant la possibilité sur simple demande d'un entretien RH en plus de l'entretien manager,
- d'une transparence et d'une information détaillée vis-à-vis des salariés (durée de poste, impacts sur la rémunération, missions confiées, évolutions possibles...)
- qu'un suivi non nominatif de ces entretiens (souhaits des salariés, mobilités, cas particuliers...) soit réalisé auprès du CHSCT lors d'une réunion spécifique sur le sujet,
- d'une attention particulière sur la charge de travail des salariés, notamment au regard des objectifs 2016 (ou « ambitions », si nous reprenons vos termes) trop ambitieux et qui peuvent avoir des conséquences importantes en terme de risques psycho-sociaux,
- d'un suivi régulier et anticipatif des effectifs, qui doivent être proportionnés aux objectifs, en lien avec le point précédent.

Plans 2^e étage Eurosud :

La CFDT donne un avis favorable sur le projet, sous réserve :

- d'une vigilance particulière sur le traitement acoustique qui sera apporté à cet étage, notamment du fait d'un ratio m²/opérateur faible sur l'étage,
- de mesures acoustiques réalisées après l'installation et d'un compte rendu auprès des membres CHSCT,
- d'un mobilier et d'installations opérationnels à l'arrivée des salariés et ce, afin de ne pas dégrader, même temporairement, leurs conditions de travail.